

Communiqué n° 39

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 14 novembre 2018.

Information du Bureau

- Le Conseil entame sa quatrième législature. Le président du Conseil rappelle aux membres nouvellement élus son fonctionnement (mandat, représentation par corps, durée, séances plénières et indemnité).
- Le Conseil de la HEP est considéré comme un organe officiel, indépendant du Comité de Direction. Le Conseil s'allie bien évidemment aux missions et à la réussite de l'institution.

Information du Comité de Direction

Direction de l'administration

- Le Comité de Direction de la HEP a le plaisir d'accueillir Madame Sandra Cottet à la tête de la direction de l'administration, en remplacement de Monsieur Luc Macherel, suite à son départ à la retraite.

Accréditation institutionnelle

- Le CD apporte quelques précisions aux nouveaux membres du Conseil sur le processus d'accréditation. Après l'élaboration d'un rapport d'auto-évaluation institutionnelle, un groupe d'experts est déjà venu pour la pré-visite. Une visite officielle est programmée au mois de novembre 2018. Au terme de ces auditions, la commission délivrera son rapport qui sera soumis à la HEP pour avis, avant de passer au Conseil d'accréditation. La décision définitive de l'accréditation tombera en mars 2019.

Lausanne, le 8 décembre 2018 – LOB/md